

Olivier Piron Des objectifs et des orientations pour le réseau

Le Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme s'inscrit dans le prolongement d'un certain nombre d'actions du Plan Urbanisme-Construction-Architecture (Puca), en coordination et en interface avec la Direction de l'architecture et du patrimoine (Dapa) du ministère de la Culture. Il vise à prolonger et à pérenniser les efforts d'orientation et d'animation de la recherche incitative dans le domaine de la conception architecturale et urbaine, du point de vue des relations entre les différents intervenants de la construction et de l'aménagement. Cela va de la définition des objectifs du projet, en passant par sa conception et son élaboration progressive, jusqu'à sa réalisation. Toute la chaîne des acteurs est concernée : les maîtres d'ouvrage ainsi que les différents organes d'expertises internes ou externes qui assistent ces derniers, les différents acteurs de la maîtrise d'œuvre (les architectes et les différentes formes de l'ingénierie) mais également les acteurs publics et privés de la réalisation (constructeurs, aménageurs, etc.).

Rappelons rapidement les objectifs de ce réseau à vocation européenne :

- 1) conforter la structuration et l'organisation d'un milieu de recherche en cours de constitution, lui procurer les conditions favorables à la poursuite du travail engagé ;
- 2) assurer des relations d'échanges entre d'une part les dispositifs d'information et d'observation des activités et des métiers de l'architecture et de l'urbain mis en place par l'administration, d'autre part le milieu de la recherche, voire avec les systèmes d'information des professionnels ;
- 3) former une unité de services documentaires et informationnels en direction des administrations des chercheurs et des professionnels engagés dans la conception et la production architecturales et urbaines.

Le lancement du réseau Ramau correspond au souci de pérenniser et d'autonomiser un effort de financement de la recherche. Rappelons-en les composantes principales.

Depuis 1992, cet effort s'est traduit par l'organisation de deux consultations de recherche, Euro-Conception 1 et 2, qui portaient sur des comparaisons européennes concernant les relations entre maîtrises d'ouvrage, maîtrises d'œuvres (architectes, ingénieries...). Cette action de connaissance a été finalisée par l'organisation de séminaires européens comparatifs sur les

systèmes d'action de la conception architecturale et urbaine en Europe. Quatre séminaires ont été tenus et ont donné lieu à des publications portant sur le repérage des systèmes d'acteurs, sur la commande architecturale et urbaine, sur l'évolution des pratiques de l'architecture et enfin sur les évolutions des maîtrises d'ouvrage dans le cadre et le contexte de l'Europe. Pour octobre 2000, un colloque est en cours de préparation visant à présenter les résultats d'un programme de recherche sur les maîtrises d'ouvrage et l'élaboration de la commande. Il ne s'agit pas ici de présenter les éléments de résultats auxquels ces différentes actions incitatives aboutissent, mais d'indiquer le contexte institutionnel et scientifique dans lequel s'inscrit le réseau Ramau du point de vue du Plan Urbanisme-Construction-Architecture.

On voit donc que Ramau, à l'image d'un certain nombre d'initiatives du pôle « Construire et habiter » du Puca (et plus précisément celles de Jean-Jacques Terrin dans le cadre de « Programmer et concevoir »), s'intéresse à l'étude des procédures et des processus de la conduite de projet ainsi qu'à l'étude des relations entre les maîtrises d'ouvrage et les différents intervenants de la maîtrise d'œuvre.

Le souci de stabilisation, de mise en synergie et d'autonomisation du milieu de la recherche se traduit par la mise en place de nouvelles procédures innovantes de coordination, voire de programmation et de financement de l'effort de recherche. Il s'agit de compléter les procédures de financement habituelles par consultation de recherches, d'un processus plus partenarial et coopératif. On peut imaginer, à l'instar de ce qui s'est passé dans le domaine du logement et de l'habitat avec le réseau Socio-économie de l'habitat, que se mettent en place des procédures collectives de définition d'un programme de recherche dans lesquelles seraient impliquées différentes équipes de recherche membres de Ramau, mais également des acteurs plus opérationnels.

Cependant, les notions d'autonomisation de coordination et d'échanges qui motivent l'existence du réseau Ramau ne veulent pas dire indépendance. L'offre de recherche et de réflexion que constitue le réseau doit s'inscrire dans les grands objectifs des pouvoirs publics en matière de commande de recherche. De ce point de vue, Ramau devrait fonctionner comme une structure prestataire de services et d'expertises auprès d'acteurs en position opérationnelle vis-à-vis de la recherche. Le fait de susciter une certaine diversité de demandes (et donc de financements), publiques ou privées, d'études et de recherches est un élément important du renfor-

cement et de l'autonomisation du réseau. Cela devrait permettre, à terme, d'asseoir le rayonnement scientifique et professionnel de Ramau. C'est dans cette perspective qu'il faut apprécier les initiatives du Puca en coopération avec la Dapa en vue d'institutionnaliser cette structure, qui regroupe notamment un grand nombre d'équipes de recherches localisées au sein des écoles d'architecture.

A court et moyen termes, trois axes d'orientation se dessinent :

1) la création, en 1998 et 1999, de la Direction générale de l'urbanisme et de la construction, avec un service de la qualité et des professions et une sous-direction des métiers de l'aménagement, ainsi que celle du Puca (par fusion du plan urbain et du plan Construction) crée un contexte favorable pour le développement d'axes de recherches et d'études portant sur les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement. De même, les réflexions entreprises avec la préparation du projet de loi « Solidarité et renouvellement urbains » créent des opportunités pour approfondir les thèmes touchant aux logiques de fonctionnement et d'organisation des maîtrises d'ouvrages urbaines à partir de trois axes thématiques portant sur :

- les métiers, les nouvelles missions, compétences et professionnalités nécessaires dans ce contexte,
- les modes d'organisation des maîtrises d'ouvrages, notamment urbaines,
- les processus de la décision urbaine, dans le domaine, notamment, de la planification et de l'aménagement ;

2) la dimension européenne de Ramau doit se renforcer, se développer et se légitimer en s'appuyant sur des financements communautaires (type PCARD), car on ne pourra conserver et développer une dimension européenne en s'appuyant seulement sur des financements d'origine nationale ;

3) le noyau du fonctionnement de Ramau, la mise en place d'une structure d'échange et de services documentaires sur le réseau Internet, semble une bonne stratégie. Il faut la conforter et lui permettre de se développer, car sans elle une activité de coopération internationale n'a pas de sens. Elle constitue, pourrait-on dire, le fondement de l'activité du réseau, vers les chercheurs, bien sûr, mais également en direction de l'ensemble des acteurs plus opérationnels que sont les organisations et syndicats professionnels d'architecture, les bureaux d'études et les organisations d'ingénierie publique et privée, dans le domaine de la construction comme dans celui de l'aménagement et de la planification urbaine.